

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DU GARD

SEANCE DU 19 JANVIER 2023



DELIBERATION N° 05

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	15

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation
13/01/2023

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)
- X. CAUQUIL, excusé
- J.-M. CUILLE, excusé
- V. GONZALVO, excusée
- K. MATHIEU, excusée

OBJET
DE
LA DELIBERATION

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Prise en charge des frais relatifs à l'évacuation de déchets sauvages



Monsieur le maire indique au Conseil qu'il a été découvert un dépôt de pneus usagés sur la commune, dans un endroit très boisé.

En cas d'inondation, ces pneus peuvent être emportés et causer des dégâts en aval (peuvent créer un barrage par exemple).

En conséquence, M. le maire propose de financer l'enlèvement de ces déchets. Un devis a été fourni par la société Sud Maintenance Valorisation, d'un montant de 570 € HT (pose et dépose d'une benne et traitement des pneus)

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Donne un accord au financement par la Commune de l'évacuation de ces déchets sauvage.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230119-DE05-190123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023

Affichage : 30/01/2023



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,
Karine PERROTIN




